Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

du jeudi 13 mars 2024 à 19h15

N°01 -2025- Mars

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mars, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian RONNÉ, Maire.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2024.
2. Délibérations :
   - Approbation du Compte de Gestion 2024
   - Approbation et vote du Compte Administratif 2024
   - Affectation du résultat 2024 de la commune
   - Fixation du taux d'imposition des 3 taxes 2025
   - Vote des subventions aux associations
   - Examen et vote du budget primitif 2025
   - Projets travaux 2025
   - Désignation Nom de lotissement
   - Avenant : Location de salle des fêtes
3. Informations
4. Questions diverses

ETAIENT PRESENTS : Mesdames BOURY, MOREL, PLURIAU, TROVEL, CAPEL
Messieurs RONNÉ, BERT, BRUNET, D'AUBIGNY, LECOQ, MARIN, TURPIN, FAUCHE
Absents - Excusés : Mr MANCHON donne procuration à Mr FAUCHE

Monsieur Michel MARIN a été élu secrétaire de séance

Formant la majorité des membres en exercice, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc délibérer.

La séance est ouverte à 19H20 par Monsieur Christian RONNÉ, le Maire.

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2024.

Le procès-verbal ayant été adressé à chaque élu, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- Délibérations :

OBJET : Approbation du Compte de gestion 2024

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.
Il est établi à l'issue du budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, après encaissement des titres et règlement des mandats, des restes à recouvrer et des restes à payer.
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.
Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

OBJET : Approbation du Compte Administratif pour l'exercice 2024

Monsieur le Maire, Christian RONNÉ sort de la salle de réunion.

Monsieur Eric BERT prend la parole et présente le compte administratif 2023 de la commune qui s'établit de la manière suivante :

COMMUNE (M57) - COMMUNE LA CHAPELLE DU BOIS DES FAULX - CA - 2024

II – PRESENTATION GENERALE	II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET	A

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	415 127,52	G	445 137,85
	Section d'investissement	B	121 852,01	H	146 654,27
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	0,00	I (si excédent)	193 762,28
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	94 304,78	J (si excédent)	0,00
		=		=	
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	631 284,31	= G + H + I + J	785 554,40
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	415 127,52	= G + I + K	638 900,13
	Section d'investissement	= B + D + F	216 156,79	= H + J + L	146 654,27
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	631 284,31	= G + H + I + J + K + L	785 554,40

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

FONCTIONNEMENT Dépenses : 415 127.52 € Recettes : 445 137.85 €
La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de + 30 010.33€

INVESTISSEMENT Dépenses : 121 852.01 € Recettes : 146 654.27 €
La section d'investissement présente un résultat un résultat excédentaire + 24 802.26 €

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2024.

OBJET : Affectation des résultats au budget de la commune

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	94 304,78
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	193 762,28

Soldes d'éxécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	24 802,26
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	30 010,33

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaitre des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'invetissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	69 502,52

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	69 502,52

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	154 270,09

Le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité des membres présents l'affectation des résultats au budget de la commune.

OBJET : Vote des taux 2025 - Taxes sur le foncier bâti et non bâti.

Monsieur le Maire présente les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il est ainsi proposé de **maintenir** les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les porter à :

Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires - TH	**15.69 %**
Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	**43.91 %**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	**58.81 %**

*Le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité des membres présents le v***ote des taux 2025**

OBJET : Vote des Subventions aux associations 2025

CPA - Club Plein Air de la chapelle du Bois des Faulx	**1 000.00 €**
Coup de Pouce à l'école	**1 000.00 €**
Bâtiment CFA Evreux – 27035 Evreux	**225.00 €**
CFA interconsulaire de l'Eure - 27102 Val de Reuil	**75.00 €**
TOTAL ARTICLE 65738	**2 300.00 €**

Centre Communal d'Action Social CCAS	**2 500.00 €**
TOTAL ARTICLE 657362 :	**2 500.00 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2335, Monsieur le Maire explique que la **commission des finances** a décidé de fixer les subventions suivantes et propose au Conseil municipal d'approuver cette répartition :

Le Conseil municipal, après avoir délibéré DÉCIDE à l'unanimité d'accepter la répartition des subventions.

Madame Morel n'a pas pris pas au vote, faisant partie de l'association du CPA.

OBJET : Vote du budget primitif 2025 de la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles D. 1612-1 et D. 1612-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif au chapitre, **avant le 15 avril 2025.**

Monsieur le Maire expose au Conseil les conditions de préparation du budget primitif 2025 selon nomenclature M 57, et propose : **LE BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE**

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		***RECETTES***	
C16 Emprunts et dettes ass	37 160 .00 €	C10 dotation, fonds divers	*3 398.00€*
		1068 : excédent de fonct	*69 502.52 €*
C21 Immo corporelles	33 900.00 €	C13 Subventions d'investissement	*14 000.00€*
		021 virements de la section fonctionnement	*80 685.00€*
C204	28 583.00 €	*040 opérations d'ordre (amortissements)*	*1 560.00€*
C001 DEFICIT invest reporté	*69 502.52 €*		
TOTAL DEPENSES CUMULEES	**169 145.52 €**	**TOTAL RECETTES CUMULEES**	***169 145.52€***
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		***RECETTES***	
C011 Charg. Caractères général	174 300.09€	C70 Produits des services…	*6 500.00€*
C012 Charg personnel	119 800.00€	C73 Impôts et taxes	*262 600.00€*
		C74 dotations et part.	*113 925.00€*
C65 Autres charges de gestion courantes	164 450.00€		
C66 charges financières	2 500.00€	C75 Autres produits GC	*6 000,00€*
TOTAL DEPENSES REELLES	461 050.09€	TOTAL RECETTES REELLES	*389 025.00€*
C023 virement à fonctionnement investissement	*80 685.00€*		
C042 opé ordre transfert (amortissements)	*1 560.00€*	*R002 résultats reportés*	*154 270.09€*
TOTAL DEPENSES CUMULEES	**543 295.09 €**	**TOTAL RECETTES CUMULEES**	***543 295.09 €***

Le Conseil municipal, après avoir délibéré ACCEPTE à l'unanimité des présents le budget primitif 2025.

Objet : PROJETS TRAVAUX 2025

Le maire donne lecture d'un devis rédigé par l'entreprise : MECALOISIRS - 27120 Pacy sur Eure à la somme de 13 247,80 € TTC Soit 11 039,83 € HT pour l'achat d'un robot tondeuse pour le stade de la commune Après en avoir délibéré le conseil municipal décide avec pour vote Abstention : 2 Contre : 0 Pour : 12 - d'accepter le devis de l'entreprise MECALOISIRS Pacy sur Eure
Le maire donne lecture d'un devis rédigé par l'entreprise : Comat et Valco de Béziers à la somme de Soit 5 388.00€ TTC soit 4 310.40€ HT pour l'achat de tables et abri festif Après en avoir délibéré le conseil municipal décide avec pour vote Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14 - d'accepter le devis de l'entreprise Comat et Valco de Béziers

Objet : Dénomination du lotissement et numérotation des lots

Monsieur le Maire propose de baptiser deux lotissements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord.
- Décide de donner le nom suivant pour :

Le lotissement des 7 lots rue de la mairie ce sera : **Le Lotissement « Impasse des Bruyères »**

Le lotissement de Sarl BJD PATTYN situé rue de Verdun ce sera **: Le Lotissement « Le Clos Saint Richard »**

- **Club de foot de la Chapelle**

  Pour les deux clubs de foot de la chapelle : une convention va être mise en place et signée
  Un calendrier des matchs leur sera demandé.

- **Bibliothèque - Horaires**

  Ouverture de la bibliothèque de la commune.
  L'accès sera les mardis de 16h à 19h avec une permanence de 18h à 19h.

Informations

Un conseiller propose :

- Des panneaux de sponsors normalisés à installer sur le bâtiment ou le grillage du club de foot
- Un mur de nettoyage des chaussures avec robinets

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire, M. Christian RONNÉ lève la séance à 21h30